

A1

**DEMANDE  
DE BREVET D'INVENTION**

⑫

**N° 83 00032**

- 
- ⑮ Récipient muni d'une poignée.
- ⑯ Classification internationale (Int. Cl. <sup>3</sup>). B 65 D 23/10, 23/08.
- ⑰ Date de dépôt..... 4 janvier 1983.
- ⑱ ⑲ ⑳ Priorité revendiquée : JP, 5 janvier 1982, n° 436/1982; 18 janvier 1982, n° 6619/1982 et 26 janvier 1982, n° 11278/1982.
- ㉑ Date de la mise à la disposition du public de la demande..... B.O.P.I. — « Listes » n° 27 du 8-7-1983.
- 
- ㉒ Dépositant : Société dite : SUNTORY LIMITED. — JP.
- ㉓ Invention de : Haruyoshi Taguchi, Kideo Tsujimura et Masamichi Imanishi.
- ㉔ Titulaire : *Idem* ㉒
- ㉕ Mandataire : Robert Bloch, conseil en brevets d'invention, 39, av. de Friedland, 75008 Paris.
-

La présente invention concerne un récipient de contenance moyenne, muni d'une poignée. "Contenance moyenne" désigne ici une contenance d'environ deux à cinq litres. Bien qu'un récipient conçu pour une telle contenance puisse être tenu à deux mains même s'il est complètement rempli, il serait difficile de le tenir d'une seule main et d'en verser le contenu s'il n'y avait pas de poignée.

Afin de faciliter le versement du contenu en général et d'un liquide en particulier, il est habituel de prévoir une poignée sur la paroi latérale d'un récipient de contenance moyenne. Dans la plupart des cas, cependant, les poignées sont d'une seule pièce avec le corps des récipients. Ceci est un inconvénient, notamment lorsqu'on doit loger plusieurs de ces récipients dans un carton cloisonné en plusieurs compartiments; en effet, chaque récipient occupe un volume important et on doit disposer les récipients de telle manière que toutes les poignées soient orientées dans la même direction.

De nombreux récipients de contenance moyenne, conçus pour contenir de la bière, sont munis de manchons supérieur et inférieur, avec lesquels les bouteilles ou les bombones sont recouvertes. L'assemblage d'un récipient de ce type commence par le logement de la bouteille ou de la bombone dans le manchon inférieur. On remplit ensuite de bière la bouteille ou la bombone et on la recouvre ensuite avec le manchon supérieur. En conséquence, dans le cas d'un récipient de ce type, il est difficile de former une poignée d'une seule pièce avec le corps du récipient. Bien entendu, la poignée ne doit être montée sur le récipient que lorsque ce dernier a été rempli de bière.

Non seulement la présente invention est très bien adaptée au montage d'une poignée sur un récipient du type considéré, c'est-à-dire sur un récipient muni de manchons supérieur et inférieur, mais encore on peut l'appliquer à un récipient de contenance moyenne ordinaire qui n'est pas muni de tels manchons. Le corps du récipient selon la présente invention

comporte des montures supérieure et inférieure d'une seule pièce avec le corps, qui servent à attacher une poignée sur le récipient. Bien que l'on connaisse déjà un récipient sur lequel une poignée est attachée par l'intermédiaire d'une ou  
5 de plusieurs montures, le récipient selon la présente invention présente la caractéristique distinctive qu'une poignée peut aisément lui être attachée et qu'elle occupe seulement un petit volume lorsqu'elle est attachée et accrochée au corps du récipient. Pour pouvoir se servir de la poignée, il  
10 suffit de tirer dessus.

C'est un but de la présente invention de procurer un récipient, dont les portions supérieure et inférieure de la paroi latérale sont munies respectivement d'une monture supérieure et d'une monture inférieure, qui servent à attacher  
15 une poignée sur le récipient. Chaque monture comporte deux branches opposées transversalement espacées avec entre elles une anse relativement longue. En conséquence, chaque monture a, en coupe horizontale, la forme d'un U à branches courtes.

C'est un autre but de la présente invention de procurer  
20 un récipient auquel est attachée, au moyen des montures décrites ci-dessus, une poignée plate flexible en matière plastique, par exemple. La longueur de la poignée est supérieure à la distance entre le bord supérieur de la monture supérieure et le bord inférieur de la monture inférieure.

Dans une réalisation préférée de l'invention, l'extré-  
25 mité supérieure de la poignée comporte un renflement transversal, qui forme un épaulement venant buter contre le bord supérieur de la monture supérieure de façon à empêcher l'extrémité supérieure de la poignée de glisser vers le bas en se dé-  
30 gageant de la monture supérieure.

Dans une autre réalisation préférée de l'invention, l'extrémité inférieure de la poignée a la forme d'une fourche dont les deux branches sont munies d'ardillons en saillie  
35 vers l'extérieur et orientés vers le haut de telle sorte qu'ils peuvent s'accrocher sur les bords inférieurs des branches opposées transversalement opposées de la monture infé-

rieure et empêcher ainsi l'extrémité inférieure de la poignée de glisser vers le haut en se dégageant de la monture inférieure.

5 De préférence, le récipient selon l'invention est constitué par une bouteille ou une bonbonne et par les manchons supérieur et inférieur recouvrant ladite bouteille ou bonbonne, et ces manchons sont munis respectivement de la monture supérieure et de la monture inférieure décrites ci-dessus.

10 La fixation de la poignée sur le récipient s'effectue en faisant passer vers le bas l'extrémité inférieure de la poignée d'abord à travers la monture supérieure, puis à travers la monture inférieure. Du fait que la poignée est en une matière flexible et du fait que les ardillons prévus sur  
15 l'extrémité inférieure de la poignée sont orientés vers le haut, ceux-ci ne gênent pas le passage vers le bas de l'extrémité inférieure de la poignée à travers les montures supérieure et inférieure. Du fait que la poignée est en forme de plaque, elle occupe peu de place lorsqu'elle est attachée et accrochée au récipient. Pour se servir de la poignée, il  
20 suffit de tirer dessus. La flexibilité et la longueur de la poignée, que l'on a mentionnées précédemment, permettent à la poignée de prendre la forme d'un arc lorsqu'on tire dessus. Les ardillons s'accrochent alors aux bords inférieurs de la monture inférieure et, en coopération avec le renflement trans-  
25 versal prévu sur l'extrémité supérieure de la poignée, servent à la fixer sur le récipient.

Si on le désire, les moyens destinés à empêcher l'extrémité supérieure de la poignée de glisser vers le bas et se dégager de la monture supérieure peuvent être constitués  
30 par deux ardillons orientés vers le bas de façon à s'accrocher sur le bord supérieur de la monture supérieure. Les moyens destinés à empêcher l'extrémité inférieure de la poignée de glisser vers le haut et se dégager de la monture inférieure peuvent être constitués par une languette recourbée vers le  
35 haut de façon à s'accrocher sur le bord inférieur de l'anse de la monture inférieure.

De préférence, l'une ou les deux faces de la poignée sont renforcées par des ondulations longitudinales. De préférence, la poignée présente une ou plusieurs portions transversalement amincies pour faciliter la formation de la forme en arc. De préférence, aussi, la portion terminale inférieure de la poignée est rétrécie et la longueur interne de l'anse de la monture supérieure est plus grande que la longueur interne de l'anse de la monture inférieure de façon à faciliter le passage vers le bas de la poignée à travers les montures, supérieure et inférieure.

Le récipient selon la présente invention peut être en métal ou en matière plastique, pourvu que les montures supérieure et inférieure soient d'une seule pièce avec le corps du récipient. D'autre part, une condition devant être nécessairement remplie par la poignée de la présente invention est qu'elle soit flexible par exemple en matière plastique flexible, telle que polyéthylène, polypropylène, polychlorure de vinyle, ou en un copolymère d'éthylène et d'acétate de vinyle.

L'invention sera mieux comprise à la lecture de la description détaillée, donnée ci-après à titre d'exemples seulement, de plusieurs réalisations préférées, en se référant au dessin annexé, sur lequel :

- la figure 1 est une vue en perspective d'un récipient selon l'invention ;

- la figure 2 en est une vue de face, la moitié gauche étant arrachée pour découvrir la structure interne ;

- les figures 3 et 4 sont, respectivement, une vue en perspective et une vue en plan d'une monture prévue sur le récipient ;

- la figure 5 est une vue de face, d'une forme de réalisation de poignée ;

- les figures 6 et 7 sont des vues partielles de face montrant une forme de réalisation des extrémités, respectivement supérieure et inférieure, de la poignée ;

- la figure 8 représente schématiquement comment l'extrémité inférieure de la poignée de la figure 7 peut passer

vers le bas à travers une monture selon l'invention ;

- les figures 9 et 10 sont respectivement une vue de face et une vue latérale d'une autre réalisation de poignée ;

5 - la figure 11 est une vue en coupe transversale selon la ligne A-A' de la figure 9 ;

10 - les figures 12 et 13 sont respectivement une vue latérale partielle et une vue partielle de face du récipient auquel la poignée de la figure 9 est attachée et accrochée au corps du récipient ;

- les figures 14 et 15 sont respectivement une vue latérale partielle et une vue partielle de face du récipient auquel la poignée de la figure 9 est attachée et accrochée en forme d'arc de façon à être prête à être tenue à la main ;

15 - les figures 16 et 17 sont respectivement une vue latérale partielle et une vue partielle de face du récipient au corps duquel une autre forme de réalisation de poignée est attachée et accrochée ;

20 - les figures 18 et 19 sont respectivement une vue latérale partielle et une vue partielle de face du récipient auquel la poignée représentée sur les figures 16 et 17 est attachée en ayant pris la forme d'un arc de façon à être prête à être tenue à la main ;

25 - les figures 20 et 21 sont respectivement une vue de face et une vue latérale d'une autre forme de réalisation de la poignée ;

30 - les figures 22 et 23 sont respectivement une vue latérale partielle et une vue partielle de face du récipient au corps duquel la poignée des figures 20 et 21 est attachée et accrochée, et

35 - les figures 24 et 25 sont respectivement une vue latérale partielle et une vue partielle de face du récipient auquel la poignée représentée sur les figures 20 et 21 est attachée en ayant pris la forme d'un arc pour être prête à être tenue à la main.

En se reportant maintenant à la figure 1, un récipient

selon l'invention comporte un corps 1 et une poignée 2 attachée sur le corps 1 au moyen d'une monture supérieure 3 et d'une monture inférieure 4. Avec la poignée 2, sont formés d'une seule pièce des moyens 5 pour empêcher l'extrémité supérieure de la poignée 2 de glisser vers le bas et se dégager de la monture supérieure 3 et des moyens 6 pour empêcher l'extrémité inférieure de la poignée 2 de glisser vers le haut et se dégager de la monture inférieure 4.

La figure 2 montre un récipient auquel s'applique particulièrement bien l'invention. Comme on le voit sur la moitié gauche de la figure 2, ce récipient comporte une bouteille, ou une bonbonne 7, un manchon inférieur 8 et un manchon supérieur 9.

On se reporte maintenant aux figures 3 et 4; aussi bien la monture supérieure 3, que la monture inférieure 4, présente deux branches 10 opposées et transversalement espacées avec entre elles une anse 11 relativement longue. De préférence, la longueur interne de l'anse 11 de la monture supérieure 3 est un peu plus grande que la longueur interne de l'anse 11 de la monture inférieure 4.

Dans une réalisation de base de la poignée 2 représentée sur la figure 5, les moyens 5 sont constitués par un renflement transversal qui est plus grand en épaisseur et/ou en largeur que la longueur interne des branches 10 et/ou de l'anse 11 de la monture supérieure, tandis que les moyens 6 sont constitués par une fourche dont les branches se terminent par des ardillons en saillie vers l'extérieur en direction du haut. Lorsque la poignée 2 est attachée au récipient et prend la forme d'un arc de façon à être prête à être tenue à la main, les ardillons s'accrochent sur les bords inférieurs des branches 10 de la monture inférieure 4, comme on le voit sur la figure 19, de façon à fixer solidement l'extrémité inférieure de la poignée 2 sur le récipient.

Une autre réalisation des moyens 5 est constituée, comme on le voit sur la figure 6, par deux ardillons 5' qui

font saillie des côtés de l'extrémité supérieure de la poignée 2 et sont orientés vers le bas de façon à s'accrocher sur les bords supérieurs des branches 10 de la monture supérieure 3, comme on le voit sur la figure 1. S'il en est besoin, chaque ardillon 5' peut être muni d'un bec d'encliquetage intérieur 12, qui s'accroche sur le bord inférieur de la branche 10 de la monture supérieure 3 pour empêcher ainsi l'ardillon 5' de glisser vers le haut en se dégageant de la branche 10.

La figure 7 montre une autre réalisation des moyens 6, dans lesquels chaque ardillon peut être muni d'un bec d'encliquetage 12.

La poignée 2 est en une matière flexible. Il s'ensuit que, lorsqu'on fait passer les moyens 6 vers le bas à travers la monture supérieure 3, puis à travers la monture inférieure 4, les branches de la fourche constituant les moyens 6 sont rapprochées l'une de l'autre jusqu'à être amenées en contact l'une avec l'autre comme on le voit sur la figure 8.

En se reportant maintenant aux figures 9 à 15, une autre réalisation de la poignée 2 se caractérise par une multiplicité d'ondulations longitudinales 13 sur ses deux surfaces, par une portion transversalement amincie 14 à mi-distance entre le renflement transversal 5 et les extrémités supérieures des ondulations 13, et par trois courts renflements longitudinaux 15, contigus au renflement transversal 5. Les courts renflements longitudinaux 15 ont une épaisseur telle qu'ils s'ajustent de force dans la monture supérieure 3, comme on le voit sur la figure 14, de façon à bien fixer l'extrémité supérieure de la poignée 2 sur la monture supérieure 3. Les moyens 6 de cette poignée sont constitués par une languette 6' recourbée vers le haut comme on le voit sur les figures 10 à 12. Lorsque la poignée 2 est attachée au récipient et prend la forme d'un arc de façon à être prête à être tenue à la main, la languette 6' s'accroche sur le bord inférieur de l'anse 11 de la monture inférieure 4 comme on le voit sur

les figures 14 et 15, de façon à bien fixer l'extrémité inférieure de la poignée 2 sur la monture inférieure 4. Du fait que la poignée est en matière flexible, et du fait que la languette 6' est recourbée vers le haut, celle-ci ne gêne pas le passage vers le bas de l'extrémité inférieure de la poignée 2 à travers les montures, supérieure 3 et inférieure 4. Comme on le voit sur la figure 14, les ondulations 13 servent à renforcer la portion de la poignée 2 que l'on saisit dans la main et facilitent la prise de la poignée. La portion transversalement amincie 14 facilite la formation de la forme d'arc, ce qui facilite la prise de la poignée. Il va sans dire que les ondulations 13 ne doivent pas être renflées au point d'empêcher la poignée 2 de passer au travers de la monture supérieure 3.

La poignée 2 représentée sur les figures 16 à 19 est la même que celle représentée sur la figure 5, sauf que les ondulations longitudinales 13 sont prévues sur les deux surfaces de la poignée et que les moyens 6 sont plus épais que ceux de la figure 5 (voir figures 16 et 18). Les ondulations 13 ont le même effet que celui signalé au paragraphe précédent.

En se reportant maintenant aux figures 20 à 25, deux portions transversalement amincies 14 et trois courts renflements longitudinaux 15 sont ajoutés à la poignée 2 des figures 16 à 19, à titre de perfectionnements. Cinq ondulations en relief 13, au lieu de quatre dans les figures 16 à 19, caractérisent également la poignée 2 des figures 20 à 25. En outre, la portion terminale inférieure de la poignée 2 est un peu rétrécie de façon à faciliter le passage vers le bas de la poignée 2 à travers la monture inférieure 4. En outre, la distance entre les bords extérieurs des branches de la fourche de la poignée est suffisamment faible pour que ces branches puissent passer par simple gravité et légère poussée à travers la monture supérieure et la longueur de l'anse de la monture inférieure est suffisamment faible pour que les arpillons puissent accrocher les branches de la monture inférieure.

re. Les moyens 6 sont épaissis de la même manière que sur les figures 16 et 18.

On va maintenant expliquer comment la poignée 2 doit être attachée au récipient et comment on doit l'utiliser.

5 Pour monter le récipient de la figure 2, on commence par loger une bouteille ou une bonbonne 7 dans le manchon inférieur 8. On remplit ensuite la bouteille ou bonbonne 7 avec le produit pour lequel est prévu le récipient. On couvre ensuite la bouteille ou bonbonne 7 par le manchon supérieur 9.

10 Dans le cas du récipient de la figure 1, les montures supérieure 3 et inférieure 4 sont prévues sur un seul et même corps en des positions verticalement espacées. Dans le cas du récipient de la figure 2, la monture supérieure 3 est prévue sur le manchon supérieur 9, tandis que la monture inférieure 4 est prévue sur le manchon inférieur 8. On doit ici faire spécialement attention à aligner verticalement la monture supérieure 3 avec la monture inférieure 4 au moment où l'on place le manchon supérieur 9 sur la bouteille ou bonbonne 7.

20 On attache la poignée 2 sur le récipient en faisant passer vers le bas l'extrémité inférieure de la poignée 2 d'abord à travers la monture supérieure 3 et ensuite à travers la monture inférieure 4. Du fait que la poignée 2 est en matière flexible, et du fait que les ardillons prévus sur l'extrémité inférieure de la poignée sont orientés vers le haut, la distance entre les pointes des ardillons peut être, dans une certaine mesure, supérieure aux longueurs internes des anses 11 des montures supérieure 3 et inférieure 4. Supposons, par exemple, que les anses 11 des montures supérieure 3 et inférieure 4 des poignées 2 des figures 5, 16 et 20 aient une longueur interne de 18 à 24 mm; la distance entre les pointes des ardillons peuvent alors lui être supérieure d'environ 4 mm. Les ondulations 13 ne doivent pas être renflées au point d'empêcher la poignée 2 de passer à travers la monture supérieure 3. De préférence, l'épaisseur de la poignée 2, y compris les ondulations 13, est inférieure

25  
30  
35

d'environ 0,5 mm à la dimension interne des branches 10 de la monture supérieure 3. Plus l'épaisseur de la poignée 2, y compris les ondulations 13, est proche de la dimension interne des branches 10 de la monture supérieure 3, plus il devient difficile de faire passer la poignée 2 à travers cette monture supérieure 3. D'autre part, si l'épaisseur de la poignée 2, y compris les ondulations 13, est beaucoup plus petite que la dimension interne des branches 10 de la monture supérieure 3, l'extrémité inférieure de la poignée 2 peut partir de travers après avoir traversé la monture supérieure 3 et ne plus atteindre la monture inférieure 4.

Sauf dans le cas où l'on adopte la poignée 2 des figures 5, 16 ou 20, la dimension interne de l'anse 11 de la monture inférieure 4 peut être égale à celle de l'anse 11 de la monture supérieure 3. Dans le cas où la poignée adoptée est celle des figures 5, 16 ou 20, la première est de préférence plus petite que la dernière de 2 à 3 mm. Cette possibilité provient de la distance maximale possible entre les pointes des ardillons sur l'extrémité inférieure de la poignée 2 des figures 5, 16 ou 20. Autrement dit, la distance entre ces pointes ne peut excéder la dimension interne de l'anse 11 de la monture inférieure 4 de plus de 4 mm. Si les dimensions internes des deux anses 11 sont égales, l'anse de la monture inférieure 4 peut être trop longue pour que les ardillons s'accrochent sur les bords inférieurs des branches 10 de cette monture inférieure. De préférence, les parois intérieures de chaque monture forment un trapèze inversé de sorte que l'ouverture qu'elles forment est plus large en haut et se rétrécit légèrement vers le bas pour faciliter le passage vers le bas de la poignée 2. Les figures 17 et 23 montrent à titre d'exemple, l'une des réalisations préférées pour un récipient d'une contenance de 2 à 3 litres. Dans ce cas, les dimensions interne des anses 11 des montures supérieure 3 et inférieure 4 sont respectivement 23 et 20 mm, tandis que la distance maximale entre les ardillons sur l'extrémité inférieure de la poignée est 27 mm.

5 Du fait que la poignée 2 a la forme d'une plaque, elle occupe peu de place lorsqu'elle est attachée et accrochée au récipient, comme on le voit sur les figures 12, 16 et 22. Afin de se servir de la poignée, il suffit de tirer  
10 dessus de façon que les moyens 6 puissent s'accrocher sur le bord inférieur de la monture inférieure 4 et que l'épaulement formé par les moyens 5 viennent buter contre le bord supérieur de la monture supérieure 3.

10 La résistance de la poignée doit être suffisante pour que l'utilisateur n'ait pas à s'en préoccuper, notamment en ce qui concerne le poids que sa main a à supporter lorsqu'il tient un récipient d'une contenance de 2 à 3 litres. En outre, la poignée ne doit ni se relâcher ni se déformer au point qu'elle ne puisse plus assurer un versage  
15 stable du contenu du récipient. Ces exigences sont satisfaites par le fait que la portion de la poignée 2 que l'on saisit dans la main (A-A' sur la figure 9) a une largeur de 18 à 26 mm, et de préférence de 21 à 24 mm, et que la longueur totale de la poignée est supérieure de 10 à 20 mm, et de préférence de 13 à 17 mm, à la distance entre le bord supérieur de  
20 la monture supérieure 3 et le bord inférieur de la monture inférieure 4. Ces mesures résultent d'essais effectués par soixante membres d'un jury d'essai des poignées de diverses dimensions.

25 Le nombre des courts renflements longitudinaux 15, prévus dans une réalisation préférée de l'invention au voisinage immédiat du renflement transversal 5, comme on le voit sur les figures 9 et 20, est de préférence compris entre deux et huit. Leur épaisseur doit être telle qu'ils s'ajustent étroitement dans la monture supérieure 3 de façon à bien y fixer  
30 l'extrémité supérieure de la poignée. Le nombre d'ondulations 13, prévues pour faciliter la prise de la poignée et renforcer sa portion de préhension par la main, est de préférence quatre à six. Les portions transversalement amincies 14, représentées  
35 sur les figures 9 et 20, ne sont prévues que lorsque les

propriétés de la matière en exigent pour faciliter la mise en forme d'arc.

5 Si l'on désire ne plus se servir momentanément de la poignée, il suffit d'appliquer la portion de préhension de la poignée contre le corps 1 du récipient. Les moyens 5 et 6 se dégagent alors aisément des montures supérieure 3 et inférieure 4, respectivement, et la poignée 2 pourra ultérieurement s'accrocher à nouveau au récipient.

10 Il résulte de ce qui précède que la présente invention permet d'équiper un récipient de contenance moyenne d'une poignée qui tient peu de place et qui peut aisément être mise en position de service ou en position de repos simplement en tirant dessus ou en appliquant sa portion de préhension  
15 même un récipient, constitué par une bouteille ou une bonbonne, un manchon inférieur et un manchon supérieur, peut être équipé d'une poignée, bien que ce fût considéré jusqu'ici comme difficile.

## Revendications

1. Récipient muni d'une poignée, caractérisé par le fait qu'il comporte un récipient (1), dont les portions supérieure et inférieure de la paroi latérale sont munies respectivement d'une monture supérieure (3) et d'une monture inférieure (4), qui servent à attacher une poignée (2) sur le récipient, chacune des montures supérieure et inférieure ayant deux branches (10) opposées transversalement espacées avec entre elles une anse (11) relativement longue de façon que la section horizontale de chacune des montures supérieure et inférieure ait la forme d'un U à branches courtes; et une poignée plate flexible, en matière plastique par exemple, agencée pour être attachée sur le récipient par passage de son extrémité inférieure vers le bas d'abord à travers la monture supérieure, puis à travers la monture inférieure, sa longueur étant supérieure à la distance entre le bord supérieur de la monture supérieure et le bord inférieur de la monture inférieure, cette poignée étant équipée de moyens pour empêcher son extrémité supérieure de glisser vers le bas en se dégageant de la monture supérieure et de moyens pour empêcher son extrémité inférieure de glisser vers le haut en se dégageant de la monture inférieure.

2. Récipient selon la revendication 1, comportant une bouteille recouverte de manchons supérieur et inférieur, les montures supérieure et inférieure étant prévues respectivement sur les manchons.

3. Récipient selon la revendication 1 ou 2, dans lequel les moyens destinés à empêcher l'extrémité supérieure de la poignée de glisser vers le bas en se dégageant de la monture supérieure sont constitués par deux ardillons qui se projettent de chaque côté de l'extrémité supérieure de la poignée et sont orientés vers le bas de façon à pouvoir s'accrocher sur les bords supérieurs des branches opposées transversalement espacées de la monture supérieure.

5 4. Récipient selon la revendication 1 ou 2, dans lequel les moyens destinés à empêcher l'extrémité supérieure de la poignée de glisser vers le bas en se dégageant de la monture supérieure sont constitués par un renflement transversal sur l'extrémité supérieure de la poignée, l'épaisseur et/ou la largeur de ce renflement transversal étant supérieure à la longueur interne des branches opposées transversalement espacées et/ou de l'anse de la monture supérieure.

10 5. Récipient selon la revendication 4, dans lequel la poignée comporte plus d'un court renflement longitudinal contigu au renflement transversal de son extrémité supérieure et dont l'épaisseur permet un logement serré dans la monture supérieure.

15 6. Récipient selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, dans lequel les moyens destinés à empêcher l'extrémité inférieure de la poignée de glisser vers le haut en se dégageant de la monture inférieure sont constitués par une languette recourbée vers le haut et adaptée pour s'accrocher sur le bord inférieur de l'anse de la monture inférieure.

20 7. Récipient selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, dans lequel les moyens destinés à empêcher l'extrémité inférieure de la poignée de glisser vers le haut en se dégageant de la monture inférieure sont constitués par une fourche dont les deux branches sont munies d'ardillons se projetant vers l'extérieur et orientés vers le haut de façon à pouvoir s'accrocher sur les bords inférieurs des branches opposées transversalement espacées de la monture inférieure.

30 8. Récipient selon l'une quelconque des revendications 1 à 7, dans lequel une ou les deux surfaces de la poignée sont pourvues de plusieurs ondulations longitudinales.

9. Récipient selon l'une quelconque des revendications 1 à 8, dans lequel la poignée présente une ou plusieurs portions transversalement amincies.

35 10. Récipient selon l'une quelconque des revendications 1 à 5 et 7 à 9, dans lequel la longueur interne de l'anse de

la monture inférieure est inférieure à la longueur interne de l'anse de la monture supérieure et la largeur de la poignée passée à travers la monture inférieure est inférieure à la largeur de la portion de préhension de la poignée.

- 5            11. Récipient selon l'une quelconque des revendications 1 à 10, dont la contenance est 2 à 3 litres et dont la portion de préhension de la poignée a une largeur de 18 à 24 mm, — la longueur totale de la poignée étant supérieure de 10
- 10            à 20 mm à la distance entre le bord supérieur de la monture supérieure et le bord inférieur de la monture inférieure.

FIG.1

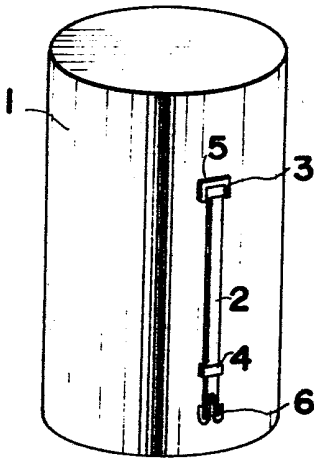


FIG.2

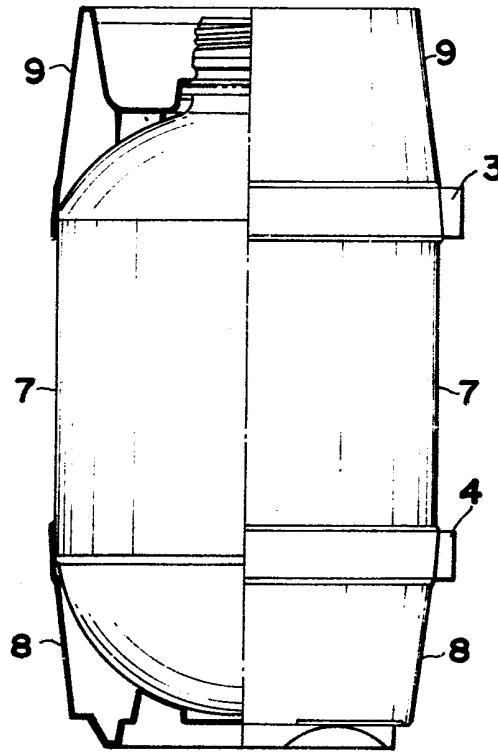


FIG.3

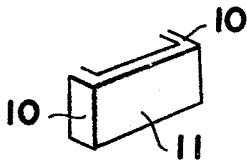


FIG.4



FIG.5

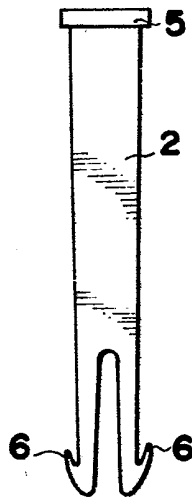


FIG.6

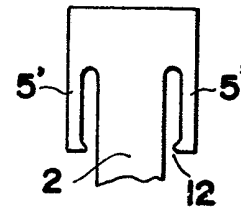


FIG.7

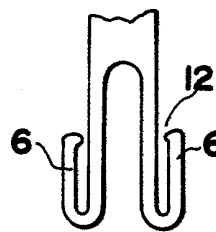


FIG.8

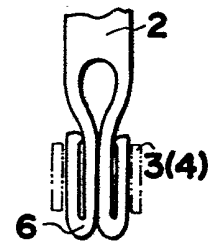


FIG.9

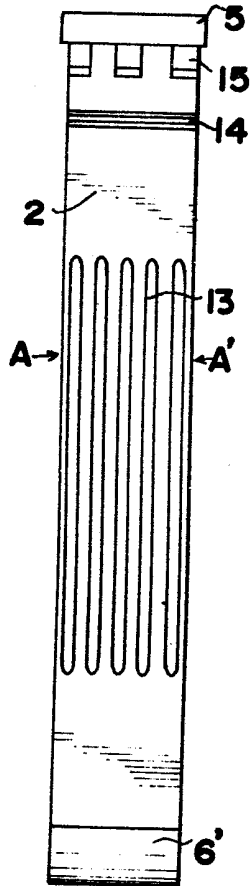


FIG.10

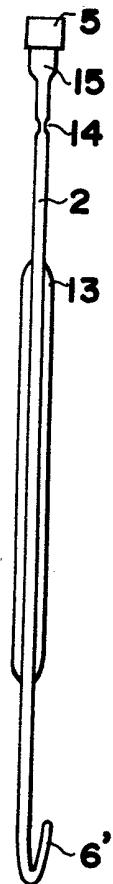


FIG.12

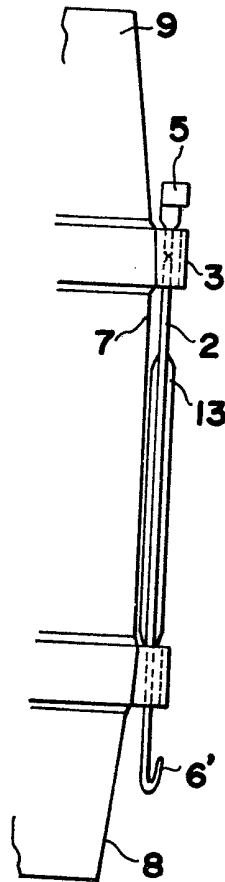


FIG.13

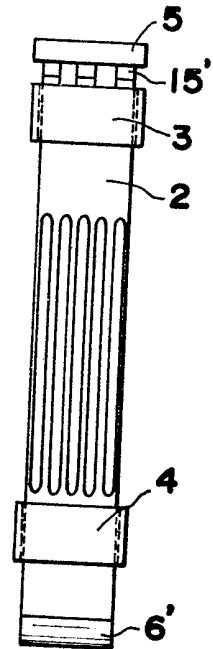


FIG.11

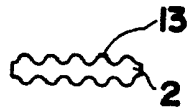


FIG.14

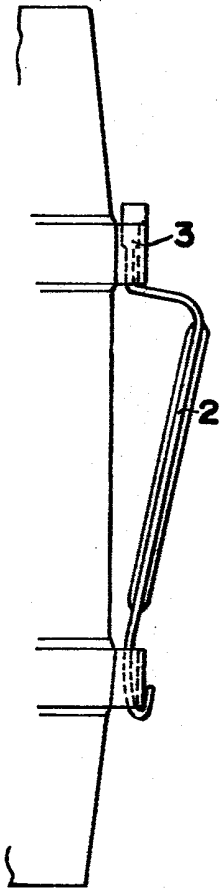


FIG.15

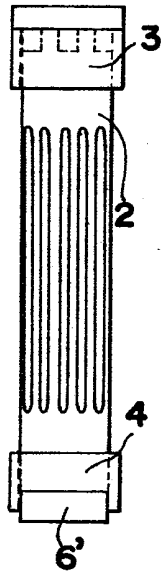


FIG.16

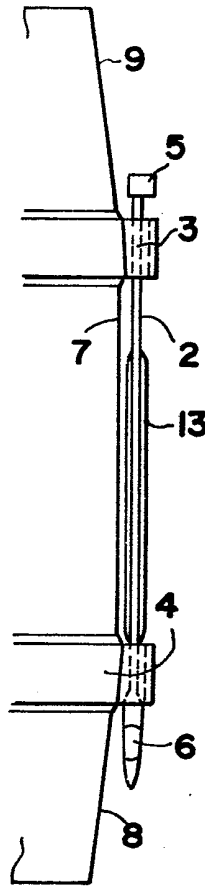


FIG.17

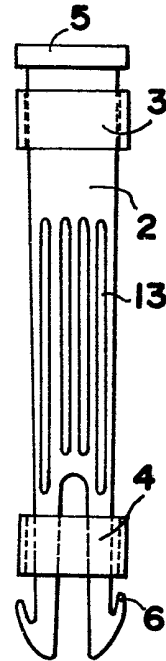


FIG.18

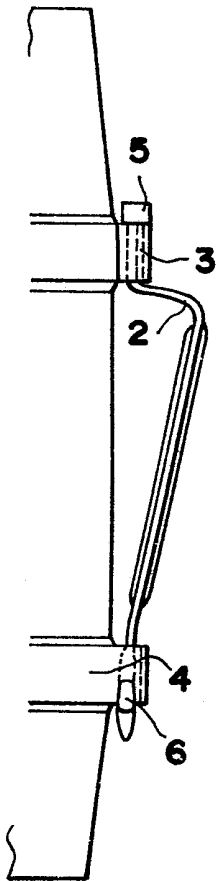


FIG.19

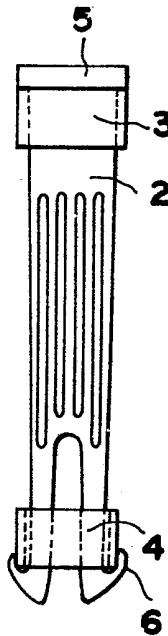


FIG.20

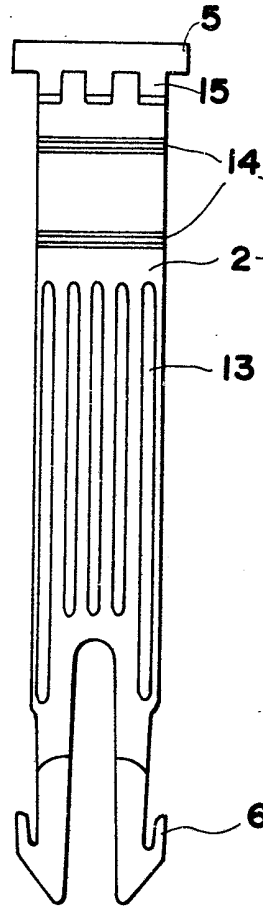


FIG.21



FIG.22

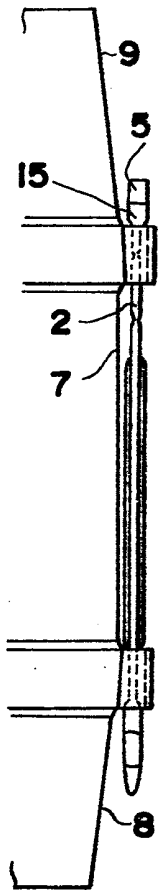


FIG.24



FIG.23

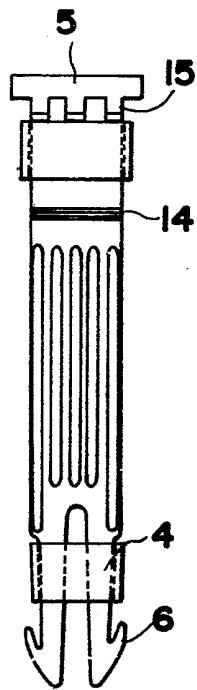


FIG.25

